







Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2015/2115(INI)	Procédure terminée
Rapport annuel 2014 de la Banque centrale européenne		
Sujet 5.20.03 Banque centrale européenne (BCE), SEBC		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires  MARIAS Notis Rapporteur(e) fictif/fictive  VANDENKENDELAERE Tom  MAVRIDES Costas  VAN NIEUWENHUIZEN Cora  URTASUN Ernest  VALLI Marco		11/05/2015
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
Commission européenne	DG de la Commission Affaires économiques et financières	Commissaire DOMBROVSKIS Valdis	

Evénements clés			
20/04/2015	Informations supplémentaires		Résumé
21/05/2015	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/01/2016	Vote en commission		
28/01/2016	Dépôt du rapport de la commission	A8-0012/2016	Résumé

01/02/2016	Débat en plénière		
25/02/2016	Résultat du vote au parlement		
25/02/2016	Décision du Parlement	T8-0063/2016	Résumé
25/02/2016	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2015/2115(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ECON/8/03501

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission	PE565.149	24/08/2015	EP	
Amendements déposés en commission	PE571.407	29/10/2015	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A8-0012/2016	28/01/2016	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T8-0063/2016	25/02/2016	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2016)269	22/06/2016	EC	

Rapport annuel 2014 de la Banque centrale européenne

Voir le [rapport annuel 2014 de la Banque centrale européenne](#)

Rapport annuel 2014 de la Banque centrale européenne

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté un rapport d'initiative de Notis MARIAS (ECR, EL) sur le rapport annuel 2014 de la Banque centrale européenne (BCE).

Le rapport note que selon les dernières prévisions de la Commission, la reprise économique dans la zone euro devrait s'accélérer, que le chômage devrait baisser légèrement et que les perspectives budgétaires dans la zone euro devraient s'améliorer.

Des prix de l'énergie peu élevés, tout en ayant un impact négatif sur les anticipations d'inflation, pourraient aider à la reprise économique. Le taux d'inflation moyen de la zone euro, après être resté proche de zéro dans la première moitié de 2015, devrait augmenter à nouveau, passant à 1,1% en 2016 et 1,7% en 2017.

Amélioration de l'emploi et les PME: les députés ont insisté sur la nécessité d'améliorer les conditions des investissements publics et privés destinés à stimuler la croissance et la création d'emplois. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour garantir le financement de l'économie réelle. Ils ont déploré l'existence d'écart entre les taux de financement accordés aux PME et ceux accordés aux grandes entreprises, entre les taux d'intérêt appliqués aux prêts de faible montant et à ceux de montant élevé, ainsi qu'entre les conditions de crédit proposées aux PME situées dans différents pays de la zone euro, mais ont reconnu les limites de la politique monétaire à cet égard.

Malgré la poursuite des actions de la BCE visant à préserver des conditions de financement favorables, l'investissement public et privé dans la zone euro reste nettement en dessous des niveaux enregistrés avant la crise actuelle. À cet égard, les députés ont salué la mise en place du [Fonds européen pour les investissements stratégiques](#) (EFSI), ainsi que le plan de la Commission visant à créer une véritable [Union des marchés de capitaux](#), ce qui devrait diversifier les sources de financement de l'économie européenne, stimuler les investissements transfrontaliers et élargir l'accès des entreprises, notamment des PME, au financement.

Stabilité financière: les députés souhaitent rester prudents en ce qui concerne les risques potentiels que des taux d'intérêt longtemps faibles présentent pour la stabilité financière dans certains États membres, ce qui peut avoir une incidence négative sur l'assurance-vie et les régimes

de retraite. Le rapport a souligné que les niveaux élevés et divergents de l'endettement public et privé dans certains États membres représentaient des obstacles à la transmission correcte de la politique monétaire et que la politique monétaire non conventionnelle mise en œuvre par la BCE n'était pas en mesure de changer à elle seule cette situation.

Les députés ont exhorté les États membres de la zone euro qui font l'objet d'un programme d'ajustement macroéconomique à réaliser un audit complet de leurs finances publiques afin, notamment, d'évaluer les raisons qui ont entraîné l'accumulation de niveaux d'endettement excessifs ainsi que de déceler toute irrégularité éventuelle.

Le rapport a également salué les efforts de la BCE visant à faire augmenter l'inflation à un taux tout juste en deçà de 2%, puisqu'ils peuvent également contribuer au succès d'autres politiques de l'Union et favoriser la compétitivité, la croissance économique et l'emploi en Europe.

Transparence accrue: les députés ont salué l'avancée que constitue la décision de la BCE de publier les comptes rendus abrégés de ses réunions et se sont réjouis de l'annonce d'autres mesures visant à améliorer la transparence de ses canaux de communication. Des progrès pourraient encore être réalisés, en particulier en ce qui concerne le mécanisme de surveillance unique (MSU). Ils ont en outre salué la publication plus claire et plus transparente des procédures liées à la fourniture de liquidités d'urgence à des institutions financières solvables (banques nationales, notamment) qui sont confrontées à des problèmes de liquidité temporaires.

Les députés ont demandé d'inclure, dans le rapport annuel de la BCE, un retour d'information sur les contributions fournies dans le rapport annuel du Parlement. Le rapport a également souligné la nécessité de la responsabilité démocratique, compte tenu des nouvelles responsabilités confiées à la BCE en ce qui concerne ses missions de surveillance.

Rapport annuel 2014 de la Banque centrale européenne

Le Parlement européen a adopté par 400 voix pour, 169 contre et 59 abstentions, une résolution sur le rapport annuel 2014 de la Banque centrale européenne.

Le Parlement a rappelé que selon les dernières prévisions de la Commission, la reprise économique dans la zone euro devrait s'accélérer mais que les bases de la croissance étaient fragiles, que le chômage devrait baisser légèrement et que les perspectives budgétaires dans la zone euro devraient s'améliorer. Selon les projections de la BCE, le taux d'inflation moyen dans la zone euro, après être resté proche de zéro au premier semestre 2015, devrait augmenter à nouveau, passant à 1,1% en 2016 et à 1,7% en 2017.

En 2014, la BCE a abaissé ses principaux taux de refinancement à leur valeur plancher et a fait passer le taux d'intérêt de la facilité de dépôt à -0,20%. Toutefois, les taux réels moins élevés ne se sont pas nettement traduits par des crédits alloués aux ménages ou aux entreprises, ce qui a contribué à engager la BCE sur la voie des mesures de politique monétaire non conventionnelles. La BCE a également mis en œuvre une série d'opérations ciblées de refinancement à plus long terme et de programmes d'achats d'une sélection d'actifs du secteur privé visant à soutenir l'activité de prêt à l'économie réelle.

Dans ce contexte, le Parlement a formulé les recommandations suivantes :

Stimuler la croissance et l'emploi par les investissements : le Parlement a insisté sur la nécessité d'améliorer les conditions des investissements publics et privés destinés à stimuler la croissance et la création d'emplois. Des efforts supplémentaires seraient nécessaires pour garantir le financement de l'économie réelle.

Les députés ont déploré l'existence d'écart entre les taux de financement accordés aux PME et ceux accordés aux grandes entreprises, entre les taux d'intérêt appliqués aux prêts de faible montant et à ceux de montant élevé, ainsi qu'entre les conditions de crédit proposées aux PME situées dans différents pays de la zone euro, mais ont reconnu les limites de la politique monétaire à cet égard.

Malgré la poursuite des actions de la BCE visant à préserver des conditions de financement favorables, l'investissement public et privé dans la zone euro reste nettement en dessous des niveaux enregistrés avant la crise actuelle. À cet égard, les députés ont salué la mise en place du [Fonds européen pour les investissements stratégiques](#) (EFIS), ainsi que le plan de la Commission visant à créer une véritable [Union des marchés de capitaux](#), ce qui devrait diversifier les sources de financement de l'économie européenne, stimuler les investissements transfrontaliers et élargir l'accès des entreprises, notamment des PME, au financement.

Rôle de la BCE : le Parlement a exprimé sa confiance dans la BCE pour contribuer aux politiques économiques générales dans l'Union, dans la mesure où cela ne compromet pas sa mission principale qui consiste à maintenir la stabilité des prix. Il s'est dit préoccupé par les conséquences et les effets à long terme des instruments de la politique monétaire non conventionnelle de la BCE et a souligné que le processus de sortie de ces mesures devrait être soigneusement planifié. Il a insisté sur le fait que la politique monétaire ne pouvait se substituer aux actions nécessaires en matière de réformes structurelles durables et équilibrées sur le plan social, d'assainissement budgétaire et d'investissements ciblés.

Stabilité financière: les députés ont voulu rester prudents en ce qui concerne les risques potentiels que des taux d'intérêt longtemps faibles présentent pour la stabilité financière dans certains États membres, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur l'assurance-vie et les régimes de retraite. La résolution a souligné que les niveaux élevés et divergents de l'endettement public et privé dans certains États membres représentaient des obstacles à la transmission correcte de la politique monétaire et que la politique monétaire non conventionnelle mise en œuvre par la BCE n'était pas en mesure de changer à elle seule cette situation.

Les députés ont invité les États membres de la zone euro qui font l'objet d'un programme d'ajustement macroéconomique à réaliser un audit complet de leurs finances publiques afin, notamment, d'évaluer les raisons qui ont entraîné l'accumulation de niveaux d'endettement excessifs ainsi que de déceler toute irrégularité éventuelle.

La résolution a également salué les efforts de la BCE visant à faire augmenter l'inflation à un taux tout juste en deçà de 2%, puisqu'ils peuvent également contribuer au succès d'autres politiques de l'Union et favoriser la compétitivité, la croissance économique et l'emploi en Europe.

Transparence accrue: le Parlement a salué l'avancée que constitue la décision de la BCE de publier les comptes rendus abrégés de ses réunions et se sont réjouis de l'annonce d'autres mesures visant à améliorer la transparence de ses canaux de communication. Des progrès pourraient encore être réalisés, en particulier en ce qui concerne le mécanisme de surveillance unique (MSU). Il a en outre salué la publication plus claire et plus transparente des procédures liées à la fourniture de liquidités d'urgence à des institutions financières solvables (banques nationales, notamment) qui sont confrontées à des problèmes de liquidité temporaires.

Les députés ont demandé d'inclure, dans le rapport annuel de la BCE, un retour d'information sur les contributions fournies dans le rapport annuel du Parlement. Rappelant l'importance du dialogue monétaire trimestriel pour assurer la transparence de la politique monétaire vis-à-vis du Parlement et du grand public, la résolution a également souligné la nécessité de la responsabilité démocratique, compte tenu des nouvelles responsabilités confiées à la BCE en ce qui concerne ses missions de surveillance.